

Québec, le 3 novembre 2010

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des parlementaires - Bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

J'ai pris connaissance de l'extrait de la pétition dénonçant le lock-out ayant cours au Journal de Montréal, signée par 21 759 citoyens et citoyennes, et qui a été déposée à l'Assemblée nationale le 21 septembre 2010.

Par cette pétition, les signataires demandent au gouvernement du Québec « de mettre en branle tous les moyens dont il dispose de façon à favoriser, dans les meilleurs délais, un règlement négocié satisfaisant pour les parties ». À cet égard, je vous rappelle que mon prédécesseur, monsieur Sam Hamad, a procédé à la nomination d'un médiateur spécial, M. Jean Poirier, le 6 août dernier. À ce jour, plusieurs séances de médiation se sont tenues et l'intervention du médiateur spécial se poursuit afin d'aider les parties à conclure une entente. Il est important de rappeler qu'il s'agit d'un conflit de nature privée et qu'il appartient aux parties de parvenir à une entente par la voie de négociation.

Les signataires de la pétition réclament également « une intervention législative en vue de rééquilibrer le rapport de force ».

Comme vous le savez, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, le 22 septembre dernier, une motion demandant au gouvernement « d'étudier la possibilité de moderniser le Code du travail, particulièrement en ce qui concerne les dispositions anti-briseurs de grève, afin notamment de tenir compte de l'impact des nouvelles technologies ». J'ai donc confié au personnel du ministère du Travail le mandat d'analyser ces dispositions. Un tel examen doit se faire de façon rigoureuse et le gouvernement doit prendre le temps nécessaire afin d'y parvenir.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre du Travail,



Lise Thériault